
Compte rendu, dans le Mercure universel, de la discussion consécutive à l'admission à la barre de la section de Mucius Scœvola (Paris) sur l'organisation de l'instruction publique, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Georges Jacques Danton

Citer ce document / Cite this document :

Danton Georges Jacques. Compte rendu, dans le Mercure universel, de la discussion consécutive à l'admission à la barre de la section de Mucius Scœvola (Paris) sur l'organisation de l'instruction publique, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 235;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39413_t1_0235_0000_4;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39413_t1_0235_0000_4)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La discussion sur les écoles primaires est ajournée au premier jour de la deuxième décade.

III.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (1).

La section de *Mucius Scævola* se présente au sein de l'Assemblée.

L'orateur prie la Convention d'ajouter à tous ses bienfaits, le bienfait plus grand encore de l'instruction publique.

Deux jeunes enfants de cette section ont récité plusieurs traits de l'histoire ancienne qui ont été applaudis par l'assemblée et les tribunes.

Danton. Il faut des armes à ceux qui peuvent en porter, de l'instruction à l'enfance, car l'instruction est le pain de la raison. Notre Révolution, fondée sur la justice, l'est aussi sur les lumières. Mettons le flambeau de l'instruction face à face du vice, et que celui-ci recule. Si la Grèce a eu ses jeux olympiques, que les fêtes sans-culottides soient célébrées chez nous avec la plus grande pompe; qu'à ces époques solennelles une députation de tous les départements se réunisse au même lieu; que le Champ-de-Mars devienne un temple à la liberté; que tous les arts s'empressent à l'embellir, et que dans cette grande réunion d'hommes libres, l'étranger, frappé d'admiration pour nos travaux et nos succès, porte dans son pays le récit de tant de merveilles.

Cambon, Lecointe-Puyraveau, Thuriot ont appuyé la proposition de Danton, et après une légère discussion, la Convention a décrété qu'aux jours sans-culottides, les Français se réuniraient par députation dans un même lieu pour célébrer les grandes commémorations de la Révolution. Elle décrète aussi que le comité d'instruction publique fera son rapport le primidi de la seconde décade et qu'il présentera un mode d'exécution de ces fêtes nationales.

IV

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

La section de *Mucius Scævola* vient réclamer l'établissement et l'organisation de l'instruction publique.

L'orateur. Nous vous demandons le plus promptement de mettre les écoles primaires en activité, afin de faire exécuter enfin cette sublime Constitution républicaine qui doit faire le bonheur de la République. Législateurs, c'est l'ignorance qui nous tue; donnez-nous l'instruc-

tion. Elle seule peut former des hommes, des républicains et sauver la liberté.

Les jeunes élèves de cette section réclament cette instruction qui seule nous fera aimer vos lois, la patrie et chérir nos devoirs.

D'un de ces élèves récité à la Convention nationale le trait consacré par l'histoire de *Mucius Scævola* qui plongea sa main dans un brasier pour la punir d'avoir manqué le tyran *Porsenna*.

Danton. A peine sortis des bras de leurs mères ces jeunes élèves vous demandent de l'instruction publique. Ils sentent que les lumières sont à la raison et à l'âme ce que le pain est à la vie du corps, car les lumières sont le pain de la raison. Nous avons fondé la Révolution sur la justice; il faut la consolider par les lumières. C'est au flambeau de la raison et des lumières que doit s'allumer le flambeau sacré de la liberté; c'est par les lumières que nous achèverons d'extirper les préjugés et qu'après les avoir vaincus dans nos foyers nous pourrons les détruire dans le monde entier.

Je demande que les hommes les plus instruits, que les meilleurs citoyens soient invités à s'occuper sans relâche de l'éducation publique.

Après quelques débats, l'Assemblée renvoie toutes les propositions au comité et décrète que primidi de la seconde décade elle s'occupera de suite de l'éducation publique, toutes affaires cessantes.

ANNEXE N° 2

A la séance de la Convention nationale du 6 frimaire an II (Mardi, 26 novembre 1793).

Compte rendu, par divers journaux, de la motion de Danton relative au rapport à faire sur la conjuration dénoncée à la Convention (1).

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (2).

Un ci-devant prêtre, admis à la barre, y prononce son abjuration.

Danton réclame l'exécution du décret de la Convention qui porte que les prêtres, qui voudront abjurer, s'adresseront à un comité nommé à cet effet. Son objet est surtout de ne tolérer aucun sujet de distraction des grands intérêts qui sollicitent l'attention des représentants du peuple.

Il demande en conséquence que la Convention s'occupe uniquement de donner des résultats au peuple. Il propose, dans cet objet, de décréter que les comités réunis de Salut public et de sûreté générale feront leur rapport sur la

(1) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 330 du 7 frimaire an II (mercredi 27 novembre 1793), p. 1527, col. 2].

(2) *Mercur universel* (du 7 frimaire an II (mercredi 27 novembre 1793), p. 109, col. 2.

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 164, le compte rendu de la motion de Danton d'après le *Moniteur*.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 434, p. 95).